



Grand-Duché de Luxembourg

Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 / 97 80 78 / <https://www.weiswampach.lu> / urbanisme@weiswampach.lu

Certificat

En date du **25 septembre 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir **2024/069**

Genre de la construction **Création de 7 emplacements de stationnement extérieurs et modification du raccordement au réseau d'évacuation des eaux résiduelles**

Localisation de la construction	Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
	C de Weiswampach	Duarrefstrooss	365/7688
	31 Duarrefstrooss		
	9990 Weiswampach		
	Luxembourg		

Nom et adresse du permissionnaire **Monsieur Pierre Smeets
13 Rue du Parc
9708 Clervaux
Luxembourg**

Nom et adresse de l'architecte **Princess home & style sàrl
2, Op Tomm
L-9946 Binsfeld
Luxembourg**

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

09 OCT. 2024

Weiswampach, le _____



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.